

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 25 mars 2024

Présents : Joris HURIOT, Francis GUILLET, Bruno HURIOT, Jérémy VALANCE, Christine MARCHAL LABAYE, Janine TRELAT, Mathilde BERTRAND, Christelle LOMBARD

Absent(e)s excusé(e)s : Gérard VOIRIN (pouvoir à Janine TRELAT), ROPA Silvia (pouvoir à Joris HURIOT), Edouard MAILLARD (pouvoir à Francis GUILLET), Dominique THOMAS (pouvoir à Christine MARCHAL LABAYE), Magali GRANGY

Secrétaire de séance : Christine MARCHAL LABAYE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2024

Unanimité

2. Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Il est proposé de reconduire les taux des impôts directs locaux pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 24,04 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,11 %.

Unanimité

3. Demandes de subvention des associations

La commission « Finances – Administration générale – Vie économique » s'est réunie le 12 février 2024 et a rendu un avis favorable aux demandes suivantes :

Associations	Sollicitée	Proposée
Association Française des Sclérosés en Plaques		50,00 €
Adavie	450,00 €	450,00 €
CRESUS Vosges	100,00 €	0,00 €
Retraités et amis de Mattaincourt	700,00 €	600,00 €
Loisirs créatifs		250,00 €
Amicale des donateurs de sang Canton de Mirecourt	100,00 €	100,00 €
Comité des fêtes	800,00 €	750,00 €
TOTAL		2 200,00 €

Unanimité

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023

Les résultats au 31 décembre 2023 sont rappelés ci-après :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Solde d'exécution	123 319,64 €	840 015,37 €	963 335,01 €
Résultat reporté N-1	215 816,56 €	-285 050,53 €	-69 233,97 €
Résultat de clôture	339 136,20 €	554 964,84 €	894 101,04 €
Restes à réaliser	0,00 €	-683 133,00 €	-683 133,00 €
<i>Recettes</i>		849 437,00 €	849 437,00 €
<i>Dépenses</i>		1 532 570,00 €	1 532 570,00 €
RESULTAT GENERAL	339 136,20 €	-128 168,16 €	210 968,04 €

Proposition d'affectation :

- Article 1068 : + 128 168,16 € (recette d'investissement),
- Article R002 : + 210 968,04 € (recette de fonctionnement).

Unanimité

5. Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Unanimité

6. Budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2024. Il rappelle le débat d'orientations budgétaires du 19 février 2024. Les grands équilibres sont exposés ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	953 170,12 €	1 113 378,54 €
Investissement	1 988 826,12 €	1 988 826,12 €
TOTAL GENERAL	2 941 996,24 €	3 102 204,66 €

Unanimité

7. Rénovation énergétique et durable du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire avec création d'une chaufferie bois centralisée pour divers bâtiments publics
- Avenants

Monsieur le Maire rappelle le marché public de rénovation énergétique et durable du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire avec création d'une chaufferie bois centralisée pour divers bâtiments publics dont les premiers travaux ont débuté en octobre 2023.

Des avenants correspondants à des travaux supplémentaires nécessaires sont présentés ci-après :

- Lot 8 – Plomberie Sanitaire : + 317,66 € HT,
- Lot 9 – Chauffage Ventilation : + 1 474,64 € HT,
- Lot 11 – Revêtements de sols durs / Faïences : + 504,80 € HT,
- Lot 15 – ITE : + 2 218,79 € .

Unanimité

8. Relocation du bail de chasse

Monsieur le Maire précise qu'un avis public a été diffusé le 6 février 2024 sur les panneaux d'affichage de la commune et dans le journal départemental Vosges Matin (annonces légales) le 8 février 2024. Trois candidatures ont été reçues :

- Société de chasse Saint Hubert de la Malhaye/Estrennes,
- BETTON Lucas,
- Société de chasse de Mattaincourt.

Au regard du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir la candidature de la société de chasse de Mattaincourt pour un bail de 9 années et pour 12 chasseurs armés avec un prix annuel à hauteur de 2 500,00 € révisable.

Majorité (2 ABSTENTIONS)

9. Point supplémentaire : motion de soutien aux agriculteurs

Face au cri d'alarme de nos agriculteurs qui nous concerne tous, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion pour apporter un soutien aux agriculteurs et à la ruralité.

Ce cri d'alarme, ce ras-le-bol, doit être entendu par le Gouvernement et l'Union Européenne pour redonner un cap aux agriculteurs par un nouveau contrat de confiance ancré dans la

durée qui doit se traduire par des mesures, fortes et concrètes, pour répondre aux enjeux du secteur agricole mais aussi pour redonner du sens à leur métier et de la confiance aux jeunes.

Unanimité

10. Point supplémentaire : changement d'affectation temporairement du lieu de célébration des mariages

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de changer, temporairement, le lieu de célébration des mariages en raison des travaux de rénovation énergétique et durable avec la création d'une chaufferie bois touchant la Mairie. Il est proposé de fixer le lieu à la maison des associations jusqu'à la fin des travaux.

Monsieur le Procureur de la République a été informé de cette demande spécifique.

Unanimité

Informations diverses :

- Projet de restructuration du site mattaincurtien de l'hôpital du Val du Madon :

L'assemblée est informée d'un projet porté par l'établissement sur le site de Mattaincourt. L'EPFGE a été saisi par Monsieur le Maire pour porter un projet de qualité y associant tous les acteurs du territoire dont la commune de Mattaincourt.

- Situation de l'entreprise Ekipa :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a rencontré en février dernier, le directeur Monsieur POTY pour échanger sur le site industriel mattaincurtien. Des orientations stratégiques ont été adoptées par la direction avec, notamment, un resserrement de l'activité, une nouvelle entité « Parisot Industrie » et des investissements à envisager sur le site de Mattaincourt. Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été envoyé à l'actionnaire et à Madame la Préfète pour suivre l'évolution du contexte stratégique, économique et social dans le seul intérêt de soutenir l'activité industrielle et l'emploi sur le site local.

- Habitat dégradé :

Les maisons situées au 20 rue Louis Pasteur et au 35 rue du Général Leclerc se dégradent. Monsieur le Maire précise qu'il s'est rapproché de la chargée de mission bâti dégradé de la Communauté de Communes pour envisager l'ouverture de procédures administratives et de l'étude notarial FRANTZEN-BONTEMPS / RICHARD de Mirecourt pour obtenir des informations sur les propriétaires de ces biens.

- Budget participatif 2024 : point de situation :

3 projets ont été déposés de deux personnes différentes. Les dossiers sont à l'étude.

Le règlement prévoit : « Un seul projet, par candidat ».

Proposition d'effectuer le vote le dimanche 9 juin 2024 en parallèle des élections européennes.

- Retour sur la rencontre avec le chargé d'opération « Villages d'Avenir » :

Première rencontre avec Monsieur Claude DELOFFRE, chargé d'opération « Villages d'Avenir » et Monsieur le Maire le vendredi 1^{er} mars 2024.

- Retour sur la réunion avec le groupement de maîtrise d'œuvre pour le projet de requalification :

Réunion le jeudi 21 mars 2024 avec les membres du comité de pilotage. Le projet de pôle loisirs et sportifs de plein-air est acté et les autres séquences du projet de requalification ont été abordées avec la situation rue du Centre et l'alternative à l'écluse de voirie.

- Partenariat Axa/Commune de Mattaincourt :

Une demande a été formulée par Axa pour proposer aux habitants de la commune une offre « dépendance » et une concernant « la complémentaire santé ». Afin de respecter les équilibres entre les différents organismes, seule la proposition « complémentaire santé » est acceptée.